

Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT

Octobre 2011



1

INTRODUCTION : L'ÉVALUATION LOCALE DES CFT

p.6

POURQUOI UNE MÉTHODE COMMUNE POUR ÉVALUER LES CFT ?

p.6

AU DELÀ DE "L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE",

POURQUOI SUIVRE ET ÉVALUER SA CFT ?

p.7

À QUEL MOMENT ÉVALUER UNE CFT ?

p.8

ÉVALUATION INTERNE /EXTERNE ?

p.8

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

p.9

1. PRÉPARER L'ÉVALUATION

p.9

2. COLLECTER ET ANALYSER LES INFORMATIONS

p.14

3. PARTAGER LES RÉSULTATS, PROPOSER DES

RECOMMANDATIONS

p.17

3

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

p.19

1. CHOISIR LES INDICATEURS

p.19

2. CHOISIR LES OUTILS QUALITATIFS

p.21

4

PRÉPARER L'ÉVALUATION DÈS LA RÉDACTION DE LA CHARTE

p.25

1. STRUCTURER LA CHARTE

p.25

2. METTRE EN PLACE UN TABLEAU DE BORD

DE SUIVI-ÉVALUATION

p.26

ANNEXE 1

LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXPÉRIMENTATION

p.27

ANNEXE 2

LES QUESTIONS ÉVALUATIVES

p.29

LES QUESTIONS COMMUNES

p.29

EXEMPLES DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES

p.30

ANNEXE 3

LES INDICATEURS DE L'ÉVALUATION DES CFT

p.31

LES INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS

p.31

LES INDICATEURS DE SUIVI GLOBAL DE LA CHARTE

p.38

LES INDICATEURS DE CONTEXTE

p.47

ÉLÉMENTS POUR CALCULER LES INDICATEURS « EMPLOIS »

(INDICATEUR DE CONTEXTE)

p.53

ANNEXE 4

EXEMPLE DE GUIDE D'ENTRETIEN

p.56

PRÉAMBULE

Les 10 dernières années ont vu à la fois le succès de l'outil CFT et une demande croissante, à tous les niveaux institutionnels, État, collectivités territoriales et locales, de mieux en appréhender les effets sur les territoires concernés.

Dans ce contexte, plusieurs travaux d'évaluation de la démarche CFT ont été menés à l'échelle nationale¹, notamment un bilan de la première génération (2001-2007), puis une analyse évaluative de la contribution des CFT à la gestion forestière durable et au développement durable des territoires.

Ces travaux ont montré la nécessité de suivre et d'évaluer chaque CFT au niveau local, pour d'une part améliorer la visibilité sur son avancement, et d'autre part renforcer la performance de cet outil.

Le comité national de suivi des CFT de décembre 2009 a acté le principe d'accompagner les CFT en les dotant d'outils et de méthodes d'évaluation, à la fois communs et adaptables aux spécificités locales. Une approche expérimentale a été privilégiée pour concevoir ce dispositif d'évaluation, en poursuivant deux finalités majeures :

- favoriser le développement de pratiques communes de suivi et d'évaluation des CFT concourant à améliorer la qualité des démarches et des projets ;
- partager les retours du suivi et des évaluations locales, dans le cadre de la mise en réseau des CFT portée par les Communes forestières, dans certaines régions et au niveau national.

Ces travaux ont été pilotés par la Fédération nationale des Communes forestières, qui anime le réseau national des CFT avec le soutien de la Datar, du Ministère de l'agriculture en charge de la forêt (MAA-PRAT), et du Ministère en charge de l'environnement (MEEDTL).



Cette démarche de **co-construction** a mobilisé un groupe de travail ² constitué à la fois :

- d'acteurs locaux : les animateurs des CFT ayant participé à cette expérimentation associés aux animateurs des réseaux régionaux de CFT ;
- de partenaires techniques du Réseau national des CFT : des représentants de la Forêt privée française, de l'ONF, de la Fédération des PNR, ainsi que d'Etd.

Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour :

- formuler les questions évaluatives ;
- repérer les indicateurs les plus adaptés au regard de ces questions ;
- préciser les modalités de mise en œuvre de l'évaluation et les outils de collecte d'information ;
- faire un point sur l'avancement des évaluations dans les CFT ;
- enfin, échanger sur la finalisation des évaluations et ajuster le tableau de bord.

Les évaluations menées au premier semestre 2011 dans les CFT de l'expérimentation ont permis d'ajuster et de préciser le contenu de ce guide pour qu'il réponde au mieux aux besoins des CFT qui s'engagent dans une évaluation.



Ce guide est accompagné d'un modèle de **tableau de bord sous format Excel**, qui permettra à chaque CFT de suivre ses actions et ses indicateurs. L'utilisation d'informations et de typologies homogènes permettra des consolidations régionales et nationales.

¹ Ces travaux ont été pilotés par la Fédération nationale des Communes forestières en partenariat avec l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture en charge des forêts (MAAPRAT), de la DATAR, du Ministère de l'Écologie (MEDDTL) et de l'ONF.

² La liste des membres du Groupe de travail mobilisé pour l'expérimentation et l'état d'avancement des Chartes concernées sont fournis en annexe 1.

POURQUOI UNE MÉTHODE COMMUNE POUR ÉVALUER LES CFT ?

Le suivi-évaluation des politiques publiques est une pratique qui se généralise au sein des structures de développement local, à la fois dans un but d'amélioration continue et pour mieux ajuster ces politiques aux besoins et attentes des acteurs et des territoires.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 28 juillet 2010 amende l'article L12 de la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 juillet 2001 relatif aux CFT, en établissant les stratégies locales de développement forestier. Elle prévoit que les SLDF définissent « des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre ainsi que des indicateurs de résultat » et font l'objet d'un compte rendu annuel de leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, la Fédération nationale des Communes forestières a souhaité accompagner la diffusion des pratiques d'évaluation dans les CFT en élaborant une « boîte à outils » commune, objet de ce guide méthodologique.

Deux objectifs sont visés :

- **faciliter l'évaluation locale** des CFT et leur permettre de disposer d'un même référentiel (en particulier les mêmes indicateurs), et donc d'avoir des « repères » pour définir leurs objectifs et apprécier leurs résultats.
- **permettre des consolidations** régionales et nationales des indicateurs de suivi – évaluation.

Cette « boîte à outil » de suivi-évaluation tient compte autant que possible de la diversité des CFT : elle a été conçue de façon à ce que chaque CFT puisse s'y référer, quel que soit son contexte territorial et forestier, son avancement, sa démarche participative, sa stratégie, et le contenu de son programme d'action.

1

INTRODUCTION : L'ÉVALUATION LOCALE DES CFT



AU DELÀ DE "L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE", POUR- QUOI SUIVRE ET ÉVALUER SA CFT ?

Le suivi et l'évaluation sont des outils complémentaires pour connaître et mesurer les résultats de la CFT et donc, pour piloter la démarche.

Processus continu de collecte et d'analyse d'information, **le suivi d'une charte se fait au fil de l'eau**, au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il fournit des informations régulières sur les actions mises en œuvre et leur avancement. Il repose sur la mise en place d'un tableau de bord de suivi, sous forme de fichier ou de base de données. L'évaluation, quant à elle, vise à apprécier les résultats de la CFT, de façon aussi objective que possible, à certaines étapes clés de la vie de la CFT. L'évaluation demande des investigations plus approfondies.

LES APPORTS POUR LA CFT...

... du suivi	... de l'évaluation
Connaître les réalisations et les comparer régulièrement au plan d'action	Comprendre les relations causales conduisant des actions aux résultats, expliquer pourquoi certains résultats n'ont pas été atteints
Communiquer les progrès aux décideurs locaux (COFIL CFT) et les alerter sur les retards ou difficultés	Améliorer la qualité de la gouvernance
Améliorer l'efficacité, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, ajuster l'affectation des ressources	Renforcer l'approche territoriale du développement forestier et des filières bois en lien avec d'autres démarches
	Fournir des enseignements pour améliorer la performance de la CFT



En lui fournissant des informations sur la mise en œuvre de la CFT et des éléments d'explication sur son degré de performance, le suivi et l'évaluation sont également **des outils pour mobiliser le partenariat**.

1

INTRODUCTION : L'ÉVALUATION LOCALE DES CFT

À QUEL MOMENT ÉVALUER UNE CFT ?

L'évaluation peut avoir lieu **à différentes étapes du cycle de vie de la charte**, sur décision du comité de pilotage de la CFT :

- au moment de l'élaboration de la charte (évaluation ex ante), pour vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs que se fixe la CFT, et préparer les conditions de son évaluation future ;
- à mi-parcours du programme d'action, pour apporter des ajustements dans la seconde période de mise en oeuvre ;
- à la fin d'un programme d'action (évaluation finale), pour mesurer les effets de la charte et en tirer les enseignements en vue d'un nouveau programme d'action ou, le cas échéant, du « passage de relais » vers d'autres démarches territoriales.

Selon l'état d'avancement de la charte, les questions auxquelles peut répondre l'évaluation ne sont pas de même nature. Une évaluation finale est ciblée sur les effets de la charte pour le territoire ; à mi-parcours, elle examine davantage les modalités de mise en œuvre. Ce point est détaillé dans la suite de ce guide.

ÉVALUATION INTERNE / EXTERNE ?

L'évaluation peut être confiée à une équipe externe, généralement un cabinet spécialisé, ou à une équipe interne (on parle dans ce cas d'auto-évaluation).

Chaque CFT peut choisir d'externaliser ou non son évaluation, en fonction du contexte local. Néanmoins, au vu de ses finalités, cette expérimentation a privilégié une démarche d'auto-évaluation mobilisant les pilotes des CFT. Dans la majorité des cas, les évaluations des CFT de l'expérimentation ont ainsi été réalisées par l'animateur avec l'appui d'un comité d'évaluation (voir § 2.1 ci-après).

Pour appuyer l'animateur, des pilotes ont fait appel à un stagiaire ou à un responsable du suivi et de l'évaluation des politiques de leur territoire.

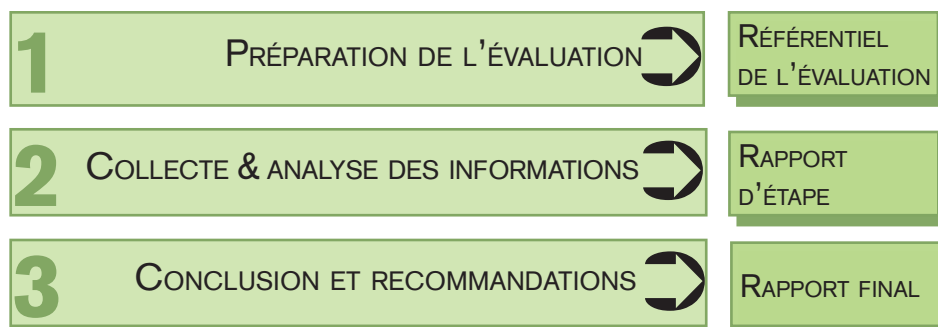
Lorsque les outils et les pratiques éprouvés par cette expérimentation seront diffusés dans le cadre de la mise en réseau des CFT, il pourrait aussi être envisagé des évaluations « croisées » entre les CFT, en confiant l'évaluation à l'équipe d'animation d'une autre CFT.

Cette pratique aurait plusieurs avantages, le premier étant de conférer davantage d'indépendance, et donc d'objectivité, à l'évaluation.

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se déroule généralement en trois grandes étapes. Chacune de ces étapes donne lieu à la production d'un document présentant les résultats, comme illustré ci-dessous :



Ces trois étapes sont détaillées dans la suite de ce chapitre.

1. PRÉPARER L'ÉVALUATION

1. Mettre en place l'organisation de l'évaluation

Le Comité de pilotage de la CFT est le « commanditaire » de l'évaluation : il décide de son lancement et valide ses résultats.

Pour réaliser l'évaluation interne de la CFT, il est nécessaire de mettre en place un Comité d'évaluation, instance de travail plus resserrée et réactive que le Comité de pilotage, qui sera chargée de la mise en oeuvre de l'évaluation.

Les rôles respectifs de ces deux instances sont les suivants :

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CFT	COMITÉ D'ÉVALUATION
Valide la composition du comité d'évaluation	Propose le cahier des charges
Valide le cahier des charges	Examine et valide à chaque étape les travaux de l'évaluateur
Valide les résultats de l'évaluation et décide des suites à lui donner	Contribue à la formulation des recommandations

Le Comité d'évaluation peut être le comité technique de la CFT, lorsqu'il existe, ou une commission ad hoc, selon le choix qui sera fait par le Comité de pilotage.

A titre indicatif, le Comité d'évaluation pourrait être composé des acteurs suivants :

- Un élu référent du comité de pilotage, et autant que possible un autre représentant des élus du territoire ;
- L'animateur de la CFT, éventuellement assisté d'un responsable ou d'un chargé d'évaluation de la structure maître d'ouvrage de la CFT ;

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

- L'animateur du réseau régional des CFT, s'il existe (il pourra notamment faire le lien avec les financeurs) ;
- Un représentant respectivement de la forêt publique et de la forêt privée ;
- Des représentants du monde associatif et/ou de la filière, en fonction des problématiques locales.

L'expérimentation a montré l'importance de mobiliser les élus dans ce Comité d'évaluation.

Le chef de projet de l'évaluation est l'animateur de la CFT. Il assure la gestion et le suivi de l'évaluation, mais il n'est pas obligatoirement chargé de la réalisation de l'ensemble des travaux.

2. Élaborer le cahier des charges de l'évaluation

Le cahier des charges doit préciser le périmètre de l'évaluation :

- Ce que l'on évalue ;
- Les questions évaluatives à examiner ;
- L'organisation de l'évaluation et son calendrier.

- Préciser ce qui est évalué

Le cahier des charges doit bien préciser :

- ce qui est évalué : le plan d'action de la charte depuis son démarrage à la date x et jusqu'à la date y (qui correspond par exemple à « mi-parcours » ou à la fin de ce plan),
- ce qui motive cette évaluation, ses objectifs, par exemple : donner une meilleure visibilité sur les résultats de la charte, améliorer le fonctionnement, tirer des enseignements en vue d'un nouveau plan d'action, s'adapter à des évolutions de contexte, etc.

Dans certains cas, il peut être intéressant d'introduire une dimension historique, notamment pour mettre en évidence des évolutions entre plusieurs programmes d'action successifs.

- Formuler les questions évaluatives

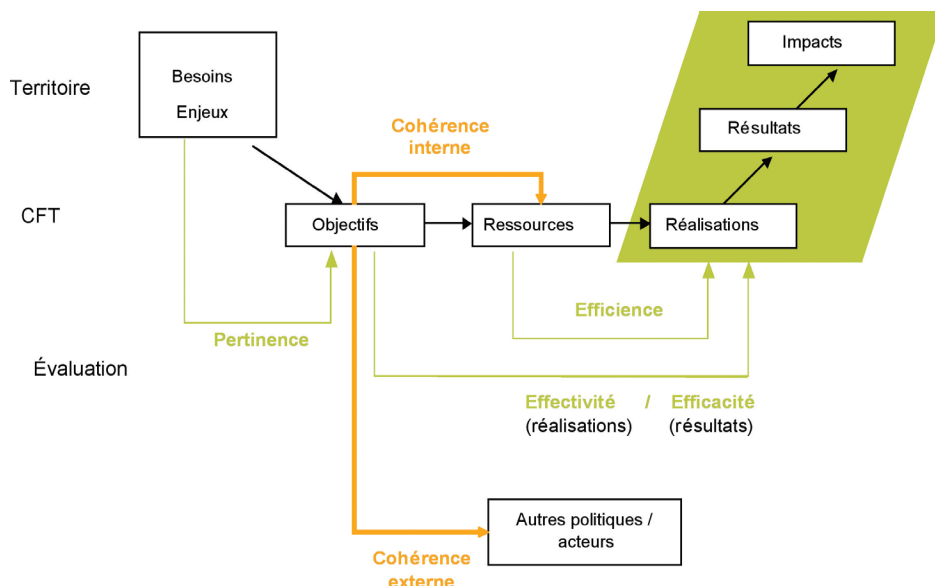
Ce sont les questions posées par le commanditaire et auxquelles l'évaluation doit apporter une réponse. Une évaluation comprend généralement plusieurs questions évaluatives.

Chaque question évaluative doit mettre clairement en avant la nature du jugement attendu. Les critères de jugement sont généralement formulés en termes de pertinence, cohérence, efficacité et efficience.

Le schéma en page suivante permet de situer chacun de ces critères par rapport aux différents éléments qui constituent la CFT.

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION



La pertinence des objectifs interroge le rapport entre la situation locale et les objectifs de la CFT : Les besoins trouvent-ils une réponse dans les objectifs de la charte ? A contrario, chaque objectif de la charte est-il justifié par un besoin ?

Il est particulièrement important de se poser ces questions au moment de la conception de la CFT.

A mi-parcours de la mise en œuvre d'une charte, si des événements sont survenus depuis le moment de la conception, (par exemple une tempête, la fermeture d'une grosse scierie, etc.), il peut être utile de vérifier que cette nouvelle situation ne remet pas en cause les objectifs initiaux. En l'absence de changement de contexte, il peut rester intéressant de poser cette question à mi-parcours dans un objectif « pédagogique », pour sensibiliser les acteurs à la démarche de construction logique de la charte.

La cohérence interne apprécie d'une part, l'articulation des différents objectifs de la charte entre eux, d'autre part l'adéquation entre ces objectifs et les moyens mobilisés par la CFT : Les objectifs opérationnels contribuent-ils aux orientations stratégiques de la charte ? Les moyens sont-ils proportionnés à l'importance respective des orientations stratégiques ?

De la même façon que la pertinence, la cohérence interne s'apprécie au moment de la conception de la CFT. Il peut cependant être intéressant de l'apprécier en cours de mise en œuvre pour repérer les décalages éventuels entre la stratégie annoncée et les moyens effectifs, d'autant que les moyens prévus ne sont pas toujours précisés au démarrage. Par exemple, il pourra être intéressant d'analyser le « poids » des actions relatives à la biodiversité, ce thème, qui constitue un objectif central sur le plan national, étant souvent annoncé comme prioritaire.

La cohérence externe apprécie dans quelle mesure les objectifs de la CFT correspondent et sont complémentaires avec ceux des autres politiques menées sur le territoire.

Cette question est particulièrement importante au moment de la conception de la CFT. Une évaluation en cours de mise en œuvre

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION



peut cependant être l'occasion d'examiner cette cohérence pour clarifier des problèmes d'articulation, ou si les autres politiques ont évolué (exemple d'un nouveau programme Leader, d'un PER, etc.).

Le choix des politiques à examiner, et notamment les politiques locales (charte de Pays, de PNR, projet économique local, etc.), sera propre à chaque CFT, en fonction du contexte et des démarches existants sur son territoire.



L'effectivité vise à rendre compte des actions qui ont été faites et financées au regard de ce qui était prévu.

On l'apprécie lorsque la mise en œuvre est suffisamment engagée, en mesurant l'avancement des réalisations (ce qui est financé et accompli avec les moyens alloués).



L'efficacité apprécie dans quelle mesure les résultats de ces actions sont conformes aux objectifs que la CFT s'était fixés.

C'est l'objet principal d'une évaluation finale, mais l'évaluation à mi-parcours peut en donner une première appréciation. L'appréciation de l'efficacité pose la question de la précision des « résultats attendus », mais aussi de leur faisabilité (comment ont-ils été définis ? sont-ils réalistes ?).

L'efficience apprécie le rapport « coût / efficacité » entre les résultats constatés et les moyens mobilisés : avec ces ressources (financières, humaines), aurait-on pu obtenir de meilleurs résultats ?

Les questions relatives à l'efficacité et à l'efficience de la charte ne peuvent être examinées que si la mise en œuvre de la charte est suffisamment avancée.

Les travaux du groupe de travail ont permis de préciser les questions relatives à l'évaluation des CFT et de les classer en deux catégories :

- Les questions communes qu'il est souhaitable de poser de façon systématique lors de l'évaluation de toute CFT, dans la mesure où le stade de mise en œuvre de la charte le permet ;
- Les questions spécifiques, qui peuvent être identifiées par chaque CFT en fonction de ses propres problématiques et priorités.

Les questions communes sont précisées en annexe 2 ; des exemples de questions spécifiques sont également proposés.

Quel que soit le stade d'avancement de la charte et le type d'évaluation, les questions évaluatives retenues doivent être hiérarchisées par le Comité de pilotage, en fonction de ses priorités. En effet, répondre de façon approfondie à toutes les questions peut se révéler coûteux, aussi cette hiérarchisation permet-elle de cibler les moyens en fonction des priorités locales.

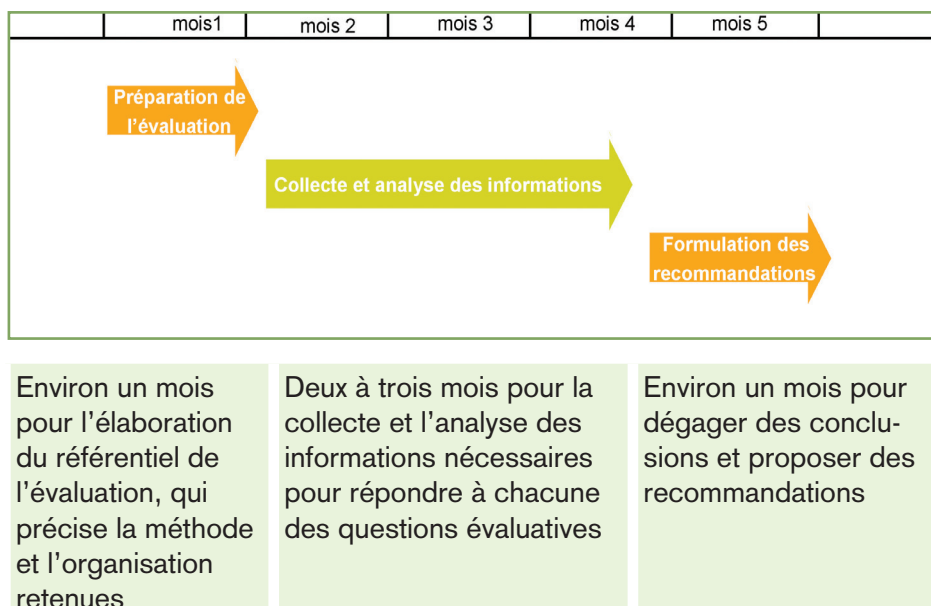
• Préciser les étapes de l'évaluation et le calendrier

Le cahier des charges doit prévoir un calendrier suffisamment précis : date de démarrage et durée envisagée, en cohérence avec les questions évaluatives et les analyses souhaitées.

Il est raisonnable d'envisager un délai de 4 à 5 mois pour conduire l'évaluation d'une CFT, répartis, à titre indicatif, de la façon suivante :

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION



Chaque étape s'achève par la livraison d'un document, qui est examiné par le comité d'évaluation.
Le rapport final doit impérativement être validé par le comité de pilotage de la CFT.

3. Définir les outils de collecte d'information

Il s'agit à cette étape de repérer les éléments qui doivent être observés sur le terrain pour répondre aux questions évaluatives et de définir les instruments d'observation. Ces instruments sont de deux sortes :

- Les indicateurs, qui apportent un premier socle de renseignements sous forme d'informations chiffrées ;
- Les outils qualitatifs, qui apportent des éléments de compréhension de la situation observée.

Dans le cas d'une évaluation externe, ces éléments (indicateurs et outils qualitatifs) sont généralement proposés par le prestataire dans son offre, en fonction des questions posées dans le cahier des charges, et du budget alloué.

Lorsque l'évaluation est réalisée en interne, il faut de la même façon définir les outils à mettre en œuvre, en tenant compte des moyens disponibles. Le cahier des charges doit mentionner l'existence d'indicateurs communs aux CFT, à la fois de contexte et de suivi de la Charte, qui pourront être mobilisés pour l'évaluation.

Le chapitre 2.2 ci-après fournit des indications sur la façon de choisir ces outils.

4. Rédiger le référentiel de l'évaluation

Il s'agit de formaliser dans un document synthétique, la façon dont l'évaluation va être menée pour répondre aux questions évaluatives dans le calendrier envisagé et en tenant compte des moyens disponibles.

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Le référentiel contient en particulier :

- le rappel des questions évaluatives, les indicateurs et sources de données correspondantes, les outils de collecte (échantillonnage des entretiens, grilles d'entretiens, etc.) ;
- la description de l'organisation et des moyens mis en œuvre pour conduire cette évaluation ;
- le calendrier, précisant les dates de fin de chacune des grandes étapes.

Il est important de formaliser la commande de l'évaluation car ce travail aide ensuite à construire les outils, notamment les grilles d'entretien. Le compte-rendu de la 1ère réunion du comité d'évaluation peut faire office de référentiel, du moment où il précise les questions retenues, leur hiérarchisation, les outils retenus pour mener l'évaluation et le calendrier.

Ce document est préparé par l'évaluateur et validé par le comité d'évaluation.

2. COLLECTER ET ANALYSER LES INFORMATIONS

1. Analyser la pertinence de la CFT

L'analyse de la pertinence consiste à analyser les liens :



Elle nécessite donc :

- un retour sur le diagnostic du territoire : rappeler les besoins qui justifient l'existence de la charte forestière ;
- le cas échéant, une clarification des objectifs stratégiques ;
- un croisement besoins / objectif stratégiques.

Ces travaux s'appuient sur une analyse bibliographique des éléments disponibles (le diagnostic, éventuellement les comptes rendus des groupes de travail mobilisés pour l'élaboration de la CFT, etc.). Cette analyse est utilement complétée par des entretiens auprès d'un panel d'acteurs de la charte, incluant des personnes ayant participé à son élaboration et qui pourront fournir des éléments d'explication sur la stratégie adoptée.

Les analyses peuvent être synthétisées sous forme de matrice mettant en regard les enjeux forestiers du territoire et les objectifs de la charte, comme illustré ci-après :

Enjeux forestiers du territoire	Objectifs de la CFT	Synthèse
Enjeu 1		La charte n'apporte pas de réponse
		une réponse partielle
Enjeu n		une réponse satisfaisante

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

2. Analyser la cohérence interne de la CFT

L'analyse de la cohérence interne vérifie :

- d'une part, la cohérence des différents objectifs de la charte. Il s'agit de vérifier que chaque objectif opérationnel contribue logiquement aux objectifs stratégiques, et donc d'interroger le lien :



- d'autre part, l'adéquation des moyens aux objectifs stratégiques visés en mettant en regard :



Elle nécessite :

- une analyse des différents niveaux d'objectifs de la charte : objectifs stratégiques / objectifs opérationnels / actions. Ces différents niveaux ne sont pas toujours articulés de façon explicite et une étape de clarification est généralement nécessaire. Il peut par exemple être utile d'établir un « arbre des objectifs » en partant des objectifs les plus stratégiques et en les déclinant en objectifs opérationnels.
- une analyse des moyens financiers et humains.
- des entretiens pour expliciter les éléments précédents, et notamment apprécier l'adéquation des moyens à la stratégie.

3. Analyser la cohérence externe

D'autres démarches territoriales que la charte forestière sont souvent mises en œuvre sur le même territoire (Pays, PNR, programme Leader, etc.) et certaines peuvent même concerner spécifiquement la filière forêt-bois (PDM en particulier). L'analyse de la cohérence externe vise à s'assurer que les activités de la CFT ne sont pas en conflit ou ne viennent pas dupliquer inutilement ces autres démarches. Il s'agit donc d'examiner le lien (dans les domaines investis par la CFT) :



Chaque CFT doit mettre l'accent sur ses problématiques propres. L'évaluation de la cohérence externe nécessite une analyse croisée des objectifs de la CFT et des objectifs des autres démarches avec lesquelles elle interagit. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure elles se prolongent et se complètent, ou au contraire se superposent ou se contredisent. Elle s'appuie sur :

- une analyse bibliographique pour « croiser » les objectifs respectifs de la CFT et des autres interventions,
- des entretiens pour expliciter leur articulation.

Les analyses peuvent être synthétisées sous forme de matrice mettant

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

en regard les objectifs de la charte et ceux de la politique analysée, comme illustré ci-dessous :

CFT	AUTRE DÉMARCHE		
Objectifs	Objectif 1	Objectif 2	Objectif n
Objectif 1	Pas d'interaction	Risque de redondance	
Objectif n	Complémentarité		Risque de conflit

4. Analyser l'efficacité

L'analyse de l'efficacité consiste à analyser les liens :



Le tableau de bord de suivi (voir le § 4.2 ci-après) doit permettre l'examen des réalisations et résultats au fur et à mesure qu'ils se concrétisent sur le terrain. L'évaluation a pour objet de vérifier dans quelle mesure la CFT atteint les objectifs qu'elle s'est fixés.

Elle s'appuie sur :

- le calcul des indicateurs (le réalisé par rapport au prévu),
- Des entretiens et éventuellement une (ou des) enquête(s) pour expliciter ces résultats.

5. Restituer les analyses dans un rapport d'étape

Les résultats des analyses sont restitués dans un rapport d'étape par l'évaluateur.

Ils sont présentés et discutés avec le comité d'évaluation pour validation et, le cas échéant, avec le comité de pilotage. Cette étape de discussion est essentielle avant d'entamer la phase de recommandations. Il est en effet important de se mettre d'accord sur les constats et de partager les analyses avant de proposer les « mesures correctrices ».

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

3. PARTAGER LES RÉSULTATS, PROPOSER DES RECOMMANDATIONS

Une fois les résultats des analyses restitués, l'évaluateur formule les conclusions et propose des recommandations concrètes et opérationnelles.

1. Formuler les recommandations

Les conclusions découlent des observations et des analyses effectuées par l'évaluateur.

Les recommandations ont une dimension plus « politique ». Elles sont établies conjointement avec le Comité d'évaluation, éventuellement élargi à d'autres acteurs clefs de la CFT. Une réunion de travail dédiée peut être organisée de façon à approfondir les pistes d'amélioration proposées.

Les recommandations de l'évaluation peuvent être d'ordre :

- Stratégique (par exemple : adaptation des objectifs fixés par la charte au contexte,...)
- Organisationnel (par exemple : dynamiques partenariales, organisation en interne, ...)
- Opérationnel (par exemple : outils de suivi des actions, ...)

Les recommandations de l'évaluation sont présentées dans le rapport final sous forme de « fiches de recommandations », structurées de la façon suivante :

- Rappel des conclusions de l'analyse ;
- Description des enjeux associés ;
- Préconisations et modalités de mise en œuvre.

Chaque recommandation est ainsi explicitement articulée à une conclusion et les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle sont précisées.

Les recommandations peuvent être présentées sous forme de « fiche recommandation », de la façon suivante :

R1 - Libellé de la recommandation

Constats :

Rappel des principaux constats et jugements de l'évaluation

Préconisations :

Recommandations concrètes d'actions à mener pour répondre à ces constats

Modalités de mise en œuvre :

Aspects opérationnels : moyens à mobiliser, calendrier, ...

2. Rédiger le rapport final d'évaluation

Il rappelle le champ de l'évaluation et la méthode adoptée, et reprend l'ensemble des points traités de façon concise. Si besoin, les analyses détaillées peuvent faire l'objet d'une annexe.

Il complète et enrichit le rapport d'étape en proposant :

2

LES 3 ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

- des conclusions argumentées pour chacune des questions évaluatives ;
 - des recommandations explicitant clairement le lien avec les constats.
- Le rapport peut être synthétique (Power point détaillé, ...), mais il est important qu'il contienne les résultats des analyses, et qu'il établisse clairement le lien avec les recommandations proposées.
- Il est discuté avec le comité d'évaluation pour validation.
- Il est ensuite présenté pour validation au comité de pilotage de la CFT afin d'examiner comment les recommandations pourront être mises en œuvre et dans quel calendrier.

Questions posées par les CFT lors de l'expérimentation

La restitution doit-elle être anonyme ? Doit-on indiquer les personnes interrogées ?

R : L'évaluateur s'interdit de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées (Charte de l'évaluation de la SFE, principe de « respect des personnes »). Si l'évaluateur rédige, pour son usage, un compte rendu d'entretien, il ne doit pas être diffusé ; il peut être transmis à la personne concernée pour le compléter si besoin.

Néanmoins, il est important de préciser la source des données en annexe du rapport, en listant notamment les personnes interrogées et à quel titre.

Dans le rapport, des citations peuvent être reprises pour illustrer un point de vue, mais sans nommer leur auteur.

Quelle restitution de l'évaluation aux personnes rencontrées en entretien ?

R : Il est essentiel de prévoir une restitution, dès le démarrage de l'évaluation afin d'en préciser les modalités aux personnes rencontrées en entretien. Ce point doit être évoqué avec le comité de pilotage au démarrage.

Une restitution publique présente plusieurs avantages : c'est un moyen de mobiliser en communiquant de façon concrète sur les actions de la CFT ; elle peut également permettre d'engager les changements envisagés suite à l'évaluation.

Attention : la restitution n'est pas un lieu de débat sur l'évaluation, mais d'information. Des débats peuvent être organisés avant la fin de l'évaluation, pour approfondir les réflexions.

1. CHOISIR LES INDICATEURS

1. Choisir les bons indicateurs

Un indicateur fournit une information chiffrée sur un élément considéré comme pertinent pour suivre et évaluer la CFT. Les indicateurs sont les premiers éléments de description sur lesquels l'évaluation doit se baser. Toutefois, ils ne suffisent pas pour répondre aux questions évaluatives : ils doivent être complétés par une analyse plus qualitative, qui apporte des éléments d'explication et d'interprétation.

Un même indicateur peut prendre plusieurs valeurs, selon qu'on s'intéresse à l'état initial du territoire, aux objectifs qu'on souhaite atteindre à la fin de la mise en oeuvre du plan d'action, ou à la valeur atteinte au moment de l'évaluation.

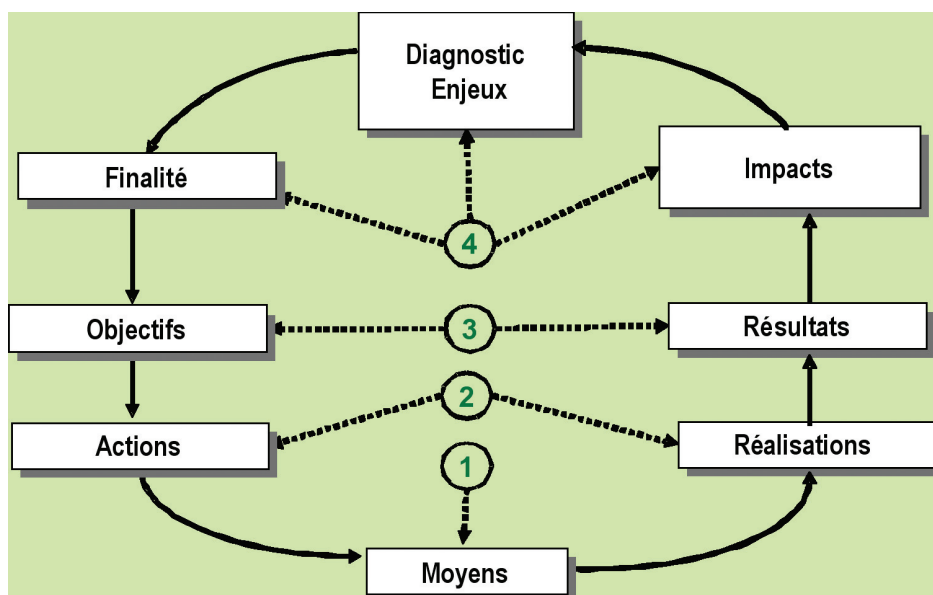
Il est souhaitable de les définir dès l'élaboration de la charte (voir le chapitre 4.2).

Un bon indicateur doit être :

- pertinent : apporter une information utile à l'évaluation, en reflétant bien ce que l'on cherche à apprécier ;
- mesurable (disponible / frais / fiable), à un coût « raisonnable » : il vaut mieux retenir un indicateur imparfait, qu'un indicateur que l'on n'aura pas les moyens de mesurer (par exemple s'il nécessite des enquêtes d'opinion ou des comptages de fréquentation que la CFT n'est pas en mesure de réaliser) ;
- clair : être compris de la même façon par toutes les personnes qui auront à le suivre et le mesurer ;
- utile : mieux vaut un petit nombre d'indicateurs renseignés et suivis, qu'un dispositif ambitieux qui ne le sera pas.

2. Les différents types d'indicateurs

Il existe plusieurs types d'indicateurs correspondants aux différents éléments constitutifs de la charte, comme schématisé ici :



3

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

- ❶ Les indicateurs de moyens : ils informent sur les moyens, qu'ils soient financiers, humains ou organisationnels. Ils sont notamment utiles pour suivre la répartition et l'évolution de la consommation budgétaire.
- ❷ Les indicateurs de réalisations : ils permettent de suivre l'état d'avancement des actions et d'apprécier dans quelle mesure les actions prévues ont été réalisées.
- ❸ Les indicateurs de résultats : ils permettent de mesurer les productions immédiates de la CFT pour le territoire et de les comparer aux objectifs que la CFT s'était fixés.
- ❹ Les indicateurs d'impacts (ou d'effets) : ils représentent les conséquences qui apparaissent à moyen terme sur le territoire. Ils permettent d'apprécier les améliorations de la situation forestière du territoire, apportées par la CFT. Dans la pratique, il est difficile d'établir un lien de causalité entre les évolutions observées et l'action de la CFT. Par exemple, quelle est la part de l'augmentation des constructions bois qui peut être attribuée à l'action de la CFT dans un contexte général de « prise de conscience de l'environnement » ? Il reste cependant indispensable de caractériser ce contexte au moment de la conception de la CFT et à la fin de la mise en œuvre du plan d'action.

3. Les indicateurs communs retenus pour le suivi-évaluation des CFT

Les travaux du groupe de travail ont permis de définir un système d'indicateurs communs pour suivre et évaluer les CFT.

Il est composé :

- d'une part, des indicateurs de suivi-évaluation (ressources, réalisations, résultats), qui permettent d'apprécier les réalisations et résultats directs des chartes ;
- d'autre part, des indicateurs de contexte, qui décrivent la situation forestière du territoire de la charte.

Les premiers ont vocation à alimenter le tableau de bord de suivi – évaluation, qui doit être mis à jour annuellement.

Les seconds devraient être mesurés au moment de l'élaboration du diagnostic du territoire, préalablement à la rédaction de la charte, puis à la fin de la mise en œuvre du plan d'action pour apprécier l'évolution de la situation forestière.

Ces indicateurs sont détaillés en annexe 3. Un tableau de bord Excel permettant de suivre ces indicateurs accompagne ce guide.

3

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

2. CHOISIR LES OUTILS QUALITATIFS

1. Choisir les outils adaptés

Les outils qualitatifs permettent de confronter les informations quantitatives apportées par les indicateurs avec les perceptions des acteurs concernés. Ils fournissent ainsi des éléments de compréhension indispensables pour l'évaluation.

De nombreuses techniques peuvent être mobilisées en fonction des informations qu'on souhaite recueillir. Une évaluation nécessite d'en combiner plusieurs pour collecter et croiser les perceptions des acteurs.

Le choix des outils doit s'appuyer sur les questions suivantes :

- Quelles sont les informations recherchées ? Si l'on cherche des données de satisfaction, des grandes tendances, l'enquête sera privilégiée ; si l'on cherche des éléments d'analyse et de compréhension sur des domaines précis, les entretiens seront plus adaptés.
- Après de quel type d'acteur ? Certains outils sont plus ou moins adaptés au type de population ciblé (par exemple, les enquêtes sont plus particulièrement utilisées pour toucher des populations larges et relativement homogènes).
- De quels moyens dispose-t-on ? Le choix des outils doit en effet être en adéquation avec les moyens mobilisables pour l'évaluation.

L'évaluateur choisit la méthode et les outils qu'il estime les plus adaptés au territoire et à la CFT pour recueillir les informations recherchées. Les outils les plus utiles à l'évaluation locale des CFT sont les suivants :

Outil	Utilité	Limites
Entretiens (individuels ou collectifs)	Des éléments précis, recueil de l'opinion des acteurs	Chaque entretien reflète le point de vue de la personne interrogée, d'où la nécessité de croiser plusieurs entretiens
Enquête par questionnaire	Mesurer des opinions, dégager des tendances générales, « quantifier le qualitatif »	Peu d'éléments directs d'analyse
Groupe de travail	Réflexion collective, éléments de réponse à un problème	Analyse collective

La suite de ce chapitre détaille la façon dont ces outils peuvent être mis en œuvre.

3

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

2. Les entretiens

Échantillonner les entretiens

Pour identifier les personnes à rencontrer en entretiens, l'évaluateur doit croiser les questions évaluatives retenues avec les différents types d'acteurs de la CFT.

Les entretiens doivent être suffisamment nombreux et diversifiés pour collecter tous les types d'opinions. Pour l'évaluation locale des CFT, il semble nécessaire de réaliser de l'ordre d'une quinzaine d'entretiens.

Construire le guide d'entretien

Les entretiens d'évaluation sont généralement menés de façon « semi-directive », en s'appuyant sur un guide d'entretien qui recense les thèmes à aborder. Ce guide n'est pas un plan d'entretien rigide mais plutôt une check-list, qui permet à l'évaluateur de vérifier qu'il traite bien les questions essentielles. Il doit être adapté en fonction de la personne interrogée.

Un guide d'entretien « type », établi à partir des questions évaluatives communes, est proposé en annexe 4. Il doit être adapté en fonction du contexte local et de la personne rencontrée.

Mener les entretiens

L'enquêteur doit adopter une attitude neutre pour ne pas influencer la personne interrogée. Cette attitude est d'autant plus importante dans le cas d'une auto-évaluation où l'enquêteur est dans la plupart des cas l'animateur de la CFT, et donc totalement partie prenante du dispositif. Généralement, les entretiens ne font pas l'objet d'un compte-rendu détaillé, mais les notes prises en entretien sont utilisées pour construire les analyses qui alimenteront le rapport d'évaluation.

Questions posées par les CFT lors de l'expérimentation

Dans chaque famille d'acteur, combien d'acteurs est-il nécessaire de rencontrer pour croiser efficacement les données ?

R- L'objectif est de rechercher la plus grande variété de points de vue. Dans la pratique, le nombre d'acteurs est limité par les moyens humains et financiers disponibles.

Idéalement, plusieurs représentants de chaque famille d'acteurs devraient être rencontrés, en ajustant au cas par cas selon le sujet traité (s'il est consensuel, il n'est pas nécessaire de multiplier les entretiens dans une même famille d'acteurs). Si les profils des acteurs d'une même famille sont très hétérogènes, par exemple les propriétaires, on peut faire le choix de rencontrer leurs représentants, ou un échantillon d'entre eux représentatifs de leur diversité. D'autres outils peuvent également être mobilisés, par exemple un groupe de travail ou une enquête, qui permettent de s'adresser à un plus grand nombre de personnes.

Combien de questions est-il possible de poser ?

R- Toutes les questions listées dans le guide (en annexe 2) ne peuvent être posées lors d'un même entretien. L'entretien doit être préparé de façon à adapter les questions à la personne rencontrée.

En moyenne combien de temps dure un entretien ?

R- La durée est variable en fonction de la personne rencontrée, de son implication dans la Charte, et de sa disponibilité. En général, un entretien dure entre 1h et 2h.

3. Les enquêtes

Échantillonner la population à enquêter

L'enquête s'adresse à une population nombreuse et relativement homogène (par exemple : les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière, les usagers de la forêt, ...).

L'échantillon doit être constitué en tenant compte des informations recherchées. Par exemple, si on s'interroge sur la notoriété de la CFT auprès des propriétaires, on ne peut se contenter d'interroger ceux qui sont connus de la CFT. Dans cet exemple, un échantillon pourrait être constitué de façon aléatoire à partir d'une liste fournie par le CRPF, en s'appuyant éventuellement sur des critères (public / privé, surface, ...) pour qu'il soit représentatif de la population ciblée.

Notons que l'enquête vise à fournir des grandes tendances, « à quantifier des perceptions ». Il ne s'agit pas d'une analyse statistique.

Préparer l'enquête

La préparation de l'enquête nécessite de :

- Choisir les modalités d'enquête : Internet, téléphonique, mail/courrier ;
- Constituer le fichier des personnes enquêtées ;
- Construire le questionnaire d'enquête : essentiellement des questions fermées, quelques questions ouvertes.

Il peut être intéressant de réaliser l'enquête après les entretiens, de façon à cibler les questions sur les points à approfondir ou les pistes d'amélioration que l'on souhaite « tester ».

Mettre en œuvre l'enquête

La mise en œuvre d'une enquête demande un délai suffisant, dont il faut tenir compte dans l'élaboration du calendrier. Un mois est généralement nécessaire, notamment pour permettre des relances.

Le rapport d'enquête doit être annexé au rapport d'évaluation.

Questions posées par les CFT lors de l'expérimentation

Est-il nécessaire de faire des relances ?

R - Pour obtenir un taux de retour satisfaisant, la relance est indispensable. Avant de lancer l'enquête, il faut donc prévoir la ou les relance(s) dans le calendrier de l'évaluation : fixer une première échéance et, à la veille de cette échéance, faire une relance en fixant une 2ème date limite.

Comment favoriser la participation des propriétaires aux enquêtes ?

R - Un courrier d'information peut être envoyé ou co-signé par les maires concernés, ou par le CRPF.

3

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

4. Les groupes de travail

Le groupe de travail peut être un outil adapté :

- dans la phase de collecte d'informations (en complément des entretiens clés), pour élargir les informations recueillies lors des entretiens
- dans la phase de recommandations, pour approfondir les pistes de recommandations.

Ces groupes se rapprochent de ceux mobilisés pour l'élaboration des CFT. Cependant, si la méthode est similaire, les participants peuvent être différents.

Il est important de prévoir un temps de préparation et des moyens d'animation suffisants.

La préparation d'un groupe de travail suppose de :

- Choisir les participants ;
- Définir et limiter les sujets abordés ;
- Préparer le déroulement de la discussion : la formulation des questions, les outils d'animation (ex de MétaPlan®).

4

PRÉPARER L'ÉVALUATION DÈS LA RÉDACTION DE LA CHARTE

1. STRUCTURER LA CHARTE

Les questions évaluatives et les critères de jugement portent sur des « segments » différents de la charte. Aussi l'évaluation est-elle facilitée si la structuration de la charte met clairement en évidence ce chaînage :



La charte devrait être structurée de façon à mettre clairement en évidence chacun de ces maillons :

- ① Le lien entre les besoins du territoire forestier et les objectifs de la charte doit être suffisamment explicite. Ceci exige de :
 - Disposer d'un diagnostic mettant en évidence les grandes problématiques ;
 - Formuler clairement la stratégie de la charte en réponse à ces problématiques.

Cette stratégie doit être déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels puis en actions prévues (« programme d'actions »).

Le choix des objectifs stratégiques doit répondre à certaines qualités :

- Les objectifs stratégiques doivent traduire les priorités de la CFT, ils sont donc forcément en nombre limité ;
- L'énoncé de chaque objectif doit être simple et précis, les explications qui l'accompagnent doivent permettre de comprendre le rapport entre la CFT et les résultats qui en sont attendus.

- ② Ces objectifs doivent autant que possible être mis en regard avec les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Sur le plan financier, le guide d'ETD relatif aux CFT (2007) préconise d'étudier les modalités de mobilisation des différentes lignes de crédit prévues au titre du CPER et d'analyser la capacité d'autofinancement des maîtres d'ouvrage.

- ③ Au cours de l'évaluation, les réalisations et résultats doivent être appréciés au regard des objectifs que la charte s'était fixés. Chaque objectif doit donc être autant que possible quantifié en définissant un ou plusieurs indicateur(s), et en précisant la valeur cible que l'on souhaite atteindre à l'échéance du plan d'action de la charte.

Ces indicateurs concernent les réalisations prévues (exemple : nombre d'actions de sensibilisations envisagées), comme les résul-

4

PRÉPARER L'ÉVALUATION DÈS LA RÉDACTION DE LA CHARTE

tats attendus (exemple : surface forestière qui sera rendue accessible par les nouvelles dessertes).

Si ces différents segments ne sont pas mis clairement en évidence dans la charte, il est nécessaire de reconstruire cette logique avant de procéder à l'évaluation.

2. METTRE EN PLACE UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI- ÉVALUATION

Pour pouvoir mesurer l'avancement de la charte, un tableau de bord doit être mis en place au démarrage, pour suivre les actions et leurs effets sur le territoire.

En général, les CFT utilisent déjà un tableau de bord de suivi, à minima financier. Il est important de compléter ces informations par des indicateurs qui précisent les effets de ces actions.

Afin de pouvoir partager, analyser, et valoriser les retours des évaluations locales des CFT aux niveaux régional puis national, un tableau de bord complète ce guide.

C'est un outil qui sert avant tout l'évaluation locale des CFT, en offrant un support permettant de consigner facilement les données du suivi et de l'évaluation de la Charte.

Son utilisation par le plus grand nombre de CFT permettra de mutualiser des résultats pour une analyse et une réflexion partagées entre les CFT et avec leurs partenaires, dans le cadre de la mise en réseau des CFT.

L'animateur de la CFT est chargé de renseigner et mettre à jour ce tableau de bord, au fur et à mesure de l'avancement de la charte.

Une « photographie » de ce tableau de bord, correspondant à l'avancement du plan d'action au 31 décembre devra être adressée chaque année à l'URCOFOR d'une part, à la Fédération des Communes Forestières d'autre part.

Les tableaux suivants présentent successivement les membres du Groupe de Travail mobilisé tout au long de l'expérimentation de l'évaluation, puis ils précisent, pour chaque CFT participante, l'avancement de la Charte au moment de l'expérimentation et l'objet de l'évaluation.

Région ou organisme national	Fonction	Référent technique
Auvergne	Animateurs CFT Combrailles	Christian VILLATTE Nolwenn FERREC
	Animateur URCofo	Marie FORET
Bourgogne	Animateur CFT Morvan	Julien DELFORGE
Franche-Comté	Animateur CFT Val de Semouse	Jean-Philippe ORION
	Animateurs URCofo	Mikael POISSONNET
Haute-Normandie	Animateurs CFT CREA	Christelle SIMON Guillaume FRESNEL
Languedoc-Roussillon	Animateurs CFT PNR du Haut-Languedoc	Xavier BEAUSSART Marc MAILHE
	Animateur URCofo	Philippe LONJON
PACA	Animateurs CFT Montagne de Lure	Gilles MARTINEZ Cécile SANSPEUR
	Animateur URCofo	David DEVYNCK
Rhône-Alpes	Animateur CFT Trièves	Thibaut BECOURT
	Animateurs URCofo	Olivier CHAUMONTET Jessica MASSON
Réseau forêt PNR	Chargée de mission forêt et filière bois	Carole ZAKIN
Forestiers privés de France	Directeur Général	Luc BOUVAREL
CNPF	Directeur Général	Thomas FORMERY
ONF	Chargé de mission « politiques territoriales »	Christian DAYNAC
ETD	Responsable de l'équipe « Économie-Emploi-Services & Politiques territoriales »	Gilles REY GIRAUD
Fédération nationale des Communes forestières	Directrice adjointe	Françoise ALRIC
Réseau national des CFT / Fédération nationale des Communes forestières / IFFC	Chargée de mission « politiques territoriales »	Anne GALIBERT

LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXPÉRIMENTATION

CFT	Avancement	Objet de l'évaluation
Morvan	Fin de la 2ème charte en 2010, en cours d'élaboration de la 3ème	Évaluation finale de la 2ème charte, en vue de préparer la 3ème
Val de Semouse	Fin de l'élaboration de la 1ère CFT ; début de la phase opérationnelle	Cibler l'expérimentation sur la mesure des indicateurs de contexte à t0.
CREA	Début de la 2ème Charte 2010 – 2013 (extension du champ)	Évaluation à mi-parcours (anticipée)
Haut-Languedoc	CFT 2009- 2015 en cours (volet du PNR révisé fin 2011 – 2012)	Évaluation à mi-parcours
Lure	1ère CFT 2008 - 2013	Évaluation à mi-parcours
Trièves	Il reste une action à mener d'ici fin 2011.	Évaluation finale : opportunité d'une nouvelle CFT ou intégrer dans un Plan Climat ?
Combrailles	Fin de l'élaboration de la 1ère CFT ; début de la phase opérationnelle	Cibler l'expérimentation sur la mesure des indicateurs de contexte à t0

LES QUESTIONS COMMUNES

Critères (ce que l'on cherche à évaluer)	Questions évaluatives
Pertinence	- Le projet est-il en adéquation avec les enjeux forestiers du territoire ? - Les objectifs de la charte traduisent-ils l'enjeu de multifonctionnalité ?
Cohérence interne	Les moyens sont-ils proportionnés aux objectifs prioritaires de la charte ?
Cohérence externe	Les objectifs de la CFT sont-ils cohérents avec la politique / le projet de développement du territoire ? (territoire ciblé par la CFT : Pays, PNR, LEADER, PER, politique départementale et régionale, PCT, ...)
Effectivité (Réalisations)	Quelles actions ont été réalisées ?
Efficacité	- La CFT a-t-elle permis de construire une nouvelle gouvernance : impliquer tous les acteurs (environnementaux, économiques, ...) ? Notamment, a-t-elle permis de mieux intéresser les élus à la forêt et à sa valorisation ? Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à mobiliser le bois à son optimum ? - Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à impliquer plus de forestiers dans la gestion forestière ? - Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à la compétitivité et l'innovation des filières bois du territoire (bois- énergie, bois- construction, ...) et autres produits de la forêt (aromatique, médicinale, alimentaire, ...) ? - Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à la conversion énergétique des territoires (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables), dans le respect des normes de qualité en vigueur ? - Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à traduire sur le terrain l'objectif de multifonctionnalité, et notamment la combinaison « produire plus et préserver mieux la biodiversité », tout en accueillant ?

EXEMPLES DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Critères (ce qu'on cherche à évaluer)	Questions évaluatives
Cohérence externe	• Quelle est l'articulation de la CFT avec d'autres démarches de développement forestier du territoire (plans de développement de massif, schémas de desserte, plans d'approvisionnement territoriaux, ...) ? • La CFT est-elle cohérente avec les grands projets économiques (filères industrielles) qui impactent le territoire ? • La CFT est-elle cohérente avec les politiques environnementales : Trame verte et bleue (Schémas régionaux de cohérence écologique qui seront établis d'ici à 2013), Natura 2000 (DOCOB quand le territoire se situe sur un site Natura 2000) ?
Efficacité de la charte	• Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à favoriser l'articulation entre les activités agricoles et forestières ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à connaître et protéger les espaces naturels remarquables du territoire et la biodiversité ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à la valorisation touristique des forêts et espaces naturels ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à améliorer le paysage ? • Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à concourir à la protection contre les risques naturels ?

Le tableau de bord de suivi évaluation des CFT est organisé en trois parties :

- le tableau de suivi des actions, qui recense l'ensemble des actions de la CFT et, pour chacune d'elles, les indicateurs correspondants ;
- le tableau de suivi global de la Charte, qui donne une vision consolidée de sa mise en œuvre à travers des indicateurs « agrégés » ;
- le tableau qui décrit la situation forestière du territoire, à travers une série d'indicateurs de contexte.

Les indicateurs relatifs à chacun de ces tableaux sont précisés ci-après.

LES INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS

On considère qu'une action « relève de la CFT » dès lors qu'elle est portée à connaissance du comité de pilotage et / ou du maître d'ouvrage de la CFT, notamment pour le montage de dossiers de financement qui font état du lien de l'action à la CFT.

Le tableau suivant recense les indicateurs qui devront être renseignés pour chaque action de la CFT dans l'onglet « Suivi des actions » du tableau de bord. Ces indicateurs dépendent du thème auquel se réfère l'action :

- Amélioration et dynamisation de la sylviculture
- Amélioration de la mobilisation du bois
- Regroupement des propriétaires
- Transformation et valorisation du bois
- Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
- Amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt
- Environnement

Amélioration et dynamisation de la sylviculture

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition, précisions
a	Nb d'actions d'animation collective ou groupée, hors PDM, visant à accroître les surfaces sous document de gestion durable	nb	
b	Nb de propriétaires concernés par ces actions collectives ou groupées	nb	
c	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration et dynamisation de la sylviculture	nb	
d	Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration et dynamisation de la sylviculture suite à cette action	nb	

ANNEXE 3 LES INDICATEURS DE L'ÉVALUATION DES CFT

Amélioration de la mobilisation du bois				
C o d e indica- teurs	Indicateurs de l'évaluation	dont indica- teurs de ré- sultats	Unité	Définition, précisions
e	Nb de schémas de desserte forestière créés par l'action		nb	
f	Surface de forêt concernée par ces schémas de desserte forestière		ha	
g	Nb d'actions d'investissement matériel visant à améliorer les conditions de desserte		nb	
h	Linéaire de desserte forestière (créées ou améliorées) à la suite de ces actions		km	Exemples d'améliorations : résorption de points noirs sur la voirie, amélioration de tronçons, changement de catégories
i	Nb de Plan(s) de Développement de Massif visé(s) par l'action		nb	
j	Surface concernée par ce(s) PDM		ha	
k	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces PDM		nb	
l	Volume de bois vendu sur les surfaces concernées par ces PDM		m3	
m	Volume de bois commercialisé certifié sur les surfaces concernées par ces PDM		m3	
n	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration de la mobilisation du bois		nb	
o	Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de la mobilisation du bois suite à cette action		nb	

ANNEXE 3 LES INDICATEURS DE L'ÉVALUATION DES CFT

Regroupement des propriétaires

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition, précisions
p	Nb d'actions d'assistance à la mise en œuvre de projets de regroupement du foncier		nb	
q	Nb de projets de regroupement du foncier mis en œuvre à la suite de ces actions d'assistance		nb	
r	Surface de forêt concernée par ces projets de regroupement du foncier		ha	
s	Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement avant leur mise en œuvre		ha	
t	Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement après leur mise en œuvre		ha	
u	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur le regroupement des propriétaires		nb	
v	Nb de personnes sensibilisées ou formées au regroupement des propriétaires suite à cette action		nb	

Transformation et valorisation du bois

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition, précisions
w	Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois		nb	

x	Nb de projets d'équipement (investissement matériel effectif) améliorant l'exploitation et la commercialisation des bois		nb	Les équipements à prendre en compte sont ceux existants sur le territoire au moment du renseignement du tableau de bord
y	Nb de Plans d'Approvisionnement Territorial initiés ou accompagnés par l'action		nb	
z	Surface de forêt concernée par le(s) PAT		ha	
aa	Volume de bois énergie /industrie mobilisable estimé par le(s) PAT		m3	
ab	Volume de bois d'œuvre mobilisable estimé par le(s) PAT		m3	
ac	Nb de projets d'équipement (investissement matériel) visant à favoriser la transformation locale du bois énergie initié ou accompagné par l'action		nb	
ad	Nb d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois		nb	
ae	Nb de projets (investissement matériel) de chaufferies et/ou de réseaux de chaleur au bois initiés ou accompagnés par l'action		nb	Plateformes, pôles bois
af	Puissance effective des équipements en fonctionnement suite à ces projets		MW	Concerne les équipements en fonctionnement à la date de l'évaluation
ag	Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) à la transformation du bois local		nb	Il s'agit d'investissements immatériels, par ex. les Plans d'approvisionnement territoriaux, les contrats d'approvisionnement, mise en réseau / regroupement d'entreprises – technique, commercial...-
ae	Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces actions d'accompagnement		nb	
af	Nb de projets d'équipement collectif (investissement matériel) visant à favoriser la valorisation du bois d'œuvre		nb	Il s'agit d'investissements tels que la création de plateforme de stockage / tri des bois, de séchoir, l'aménagement de Zone d'activité dédiée aux entreprises de la filière bois (éco-pôle bois) ...
ag	Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces équipements collectifs		nb	

ah	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur la transformation et valorisation du bois		nb	
ai	Nb de personnes sensibilisées ou formées à la transformation et valorisation du bois suite à cette action		nb	

Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition, précisions
aj	Nb d'actions d'accompagnement à la valorisation de produits forestiers non ligneux		nb	Non ligneux = tout ce qui concerne pas le bois (champignons, châtaignes, baies, liège, ...)
ak	Nb de projets de valorisation de produits forestiers non ligneux réalisés suite à ces actions		nb	
al	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur le développement et à la valorisation des produits forestiers non ligneux		nb	
am	Nb de personnes sensibilisées ou formées au développement et à la valorisation des produits forestiers non ligneux suite à cette / ces action(s)		nb	

Amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt				
Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition, précisions
an	Nb d'actions (investissement immatériel) visant à concilier le multi-usage et à améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt		nb	
ao	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	
ap	Nb de projets d'équipement réalisés (investissement matériel) pour améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt		nb	Ex : aires d'accueil, aménagement de parcours appropriés à différents modes de transport (vélo, cheval, roller, rando...), signalétique pour concilier les usages (exploitation, chasse, rando ...)
aq	Linéaire de forêt concerné par ces actions		km	
ar	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	
as	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt		nb	
at	Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt suite à cette action		nb	

Environnement				
Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition, précisions
au	Nb d'actions d'accompagnement (immatérielles) favorisant la mise en cohérence de la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire de la CFT		nb	

av	Nb d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) favorisant la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers protégés		nb	L'animation ne comprend pas les actions de sensibilisation / formation. - en réserves biologiques (intégrales ou dirigées) ; - en réserves naturelles (nationales ou régionales) ; - en zones centrales de parcs nationaux ; - en arrêté préfectoral de protection de biotope ; - en sites Natura 2000. - en Espaces naturels sensibles (ENS)
aw	Nb de projets (investissement matériel) favorisant la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers NON protégés		nb	Les forêts ou les espaces naturels boisés protégés pour préserver l'environnement et la biodiversité correspondent aux surfaces : - en réserves biologiques (intégrales ou dirigées) ; - en réserves naturelles (nationales ou régionales) ; - en zones centrales de parcs nationaux ; - en arrêté préfectoral de protection de biotope ; - en sites Natura 2000. - en Espaces naturels sensibles (ENS)
ax	Surface d'espaces forestiers et boisés naturels concernés par ces actions		ha	
ay	Nb d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) visant à mieux prendre en compte et à valoriser la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante.		nb	Etude pour la connaissance de la biodiversité ordinaire, information et communication destinée au grand public aux scolaires..., acquisition de matériel d'exploitation limitant les impacts sur l'environnement, adaptation des pratiques d'exploitation ... L'animation ne comprend pas les actions de sensibilisation / formation.
az	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	

ba	Nb de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers protégés		nb	Les forêts ou les espaces naturels boisés protégés pour préserver l'environnement et la biodiversité correspondent aux surfaces : - en réserves biologiques (intégrales ou dirigées) ; - en réserves naturelles (nationales ou régionales) ; - en zones centrales de parcs nationaux ; - en arrêté préfectoral de protection de biotope ; - en sites Natura 2000. - en Espaces naturels sensibles (ENS)
bb	Surface de forêt concernée par ces actions		ha	
bc	Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	
bd	Nb d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'environnement		nb	
be	Nb de personnes sensibilisées ou formées à l'environnement suite à cette action		nb	

LES INDICATEURS DE SUIVI GLOBAL DE LA CHARTE

Le tableau ci-dessous a pour objet de donner une vision globale de la mise en œuvre de la CFT .

Ils prennent en compte l'ensemble des actions mises en œuvre depuis le démarrage de la Charte. Ils sont renseignés dans l'onglet « Suivi de la Charte » du tableau de bord.

L'avancement des actions

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition	Source
1	Nb d'actions en cours	nb	Action en cours = crédits engagés	Calcul automatique à partir de l'onglet «Suivi CFT»
2	Nb d'actions terminées	nb	Action terminée = action réalisée et éventuellement payée	

Gouvernance				
Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition	Source
3	Nb de réunions de l'instance de pilotage de la CFT	nb	L'instance de pilotage est une instance politique et décisionnelle. Ces indicateurs ne concernent donc pas les CFT qui disposent seulement d'une instance technique de suivi (dans ce cas, l'indicateur est « 0 »).	Comptes rendus des réunions
4	Part moyenne d'élus représentant les collectivités territoriales présents dans l'instance de pilotage de la CFT	%		
5	Nb de réunions de l'instance technique de la CFT	nb		
6	Nb d'acteurs impliqués (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les actions en cours ou terminées	nb		Suivi des actions
7	Part d'associations (notamment environnementales) impliquées (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les actions en cours ou terminées	%		
8	Part d'entreprises de la filière bois (1ère et 2ème transformation) impliquées (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les actions en cours ou terminées	%		
9	Nb d'ETP moyen par an affectés à l'animation de la Charte	nb		Gestion interne

Emploi					
C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition	Source
10	Nb d'emplois créés ou maintenus en lien avec la filière bois énergie		nb	1000 tonnes de plaquettes forestières = 1 ETP 0,7 tonnes de connexes de scieries = 1 ETP	source ADEME nationale
11	Nb d'emplois créés ou maintenus en lien avec la mobilisation du bois		nb	400 m3 de bois mobilisé = 1 ETP 60 ha d'éclaircies = 1 ETP	source MAAPRAT

Sensibilisation / Communication			
Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.			
C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition
12	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration et dynamisation de la sylviculture	nb	
13	Nb total de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration et dynamisation de la sylviculture suite à cette action	nb	
14	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'amélioration de la mobilisation du bois	nb	
15	Nb total de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de la mobilisation du bois suite à cette action	nb	
16	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur le regroupement des propriétaires	nb	
17	Nb total de personnes sensibilisées ou formées au regroupement des propriétaires suite à cette action	nb	
18	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur la transformation et valorisation du bois	nb	
19	Nb total de personnes sensibilisées ou formées à la transformation et valorisation du bois suite à cette action	nb	

ANNEXE 3 LES INDICATEURS DE L'ÉVALUATION DES CFT

20	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur le développement et à la valorisation des produits forestiers non ligneux	nb	
21	Nb total de personnes sensibilisées ou formées au développement et à la valorisation des produits forestiers non ligneux suite à cette action	nb	
22	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation pour l'amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt	nb	
23	Nb total de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt suite à cette/ces action(s)	nb	
24	Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'environnement	nb	
25	Nb total de personnes sensibilisées ou formées à l'environnement suite à cette/ces action(s)	nb	

Amélioration et dynamisation de la sylviculture
Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition
26	Nb total d'actions d'animation collective ou groupée, hors PDM, visant à accroître les surfaces sous document de gestion durable	nb	
27	Nb total de propriétaires concernés par ces actions collectives ou groupées	nb	

Amélioration de la mobilisation du bois
Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition
28	Nb total de schémas de desserte forestière créés sur la CFT		nb	
29	Surface totale de forêt concernée par ces schémas de desserte forestière		ha	

30	Nb total d'actions d'investissement matériel visant à améliorer les conditions de desserte		nb	
31	Linéaire total de desserte forestière (créées ou améliorées) à la suite de ces actions		km	Ex : résorption de points noirs sur la voirie, amélioration de tronçons, changement de catégories
32	Nb total de Plan(s) de Développement de Massif initié(s) ou accompagné(s) par la CFT		nb	
33	Surface totale de forêt concernée par ces Plans de Développement de Massif		ha	
34	Nb total de propriétaires forestiers concernés par ce(s) PDM		nb	
35	Volume total de bois vendu sur les surfaces concernées par ce(s) PDM		m3	
36	Volume total de bois commercialisé certifié sur les surfaces concernées par ce(s) PDM		m3	

Regroupement des propriétaires

Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition
37	Nb total d'actions d'assistance à la mise en œuvre de projets de regroupement du foncier		nb	
38	Nb total de projets de regroupement du foncier mis en œuvre à la suite de ces actions d'assistance		nb	
39	Surface totale de forêt concernée par ces projets de regroupement du foncier		ha	
40	Surface moyenne des propriétés sur le périmètre des projets de regroupement accompagnés par la CFT avant leur mise en œuvre		ha	
41	Surface moyenne des propriétés sur le périmètre des projets de regroupement accompagnés par la CFT après leur mise en œuvre		ha	

Transformation et valorisation du bois

Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition
42	Nb total d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois		nb	
43	Nb total de projets d'équipement (investissement matériel effectif) améliorant l'exploitation et la commercialisation des bois		nb	Les équipements à prendre en compte sont ceux existants sur le territoire au moment du renseignement du tableau de bord.
44	Nb total de Plan d'Approvisionnement Territorial initié ou accompagné par la CFT		nb	
45	Surface totale de forêt concernée par ce(s) PAT		ha	
46	Volume total de bois énergie/industrie mobilisable estimé par ce(s) PAT		m3	Le PAT définit les critères (économiques, physiques, structurels...) permettant d'estimer le bois mobilisable.
47	Volume total de bois d'œuvre mobilisable estimé par ce(s) PAT		m3	
48	Nb total de projets d'équipement (investissement matériel) visant à favoriser la transformation locale du bois énergie initié ou accompagné par la CFT		nb	
49	Nb total d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois		nb	
50	Nb total de projets (investissement matériel) de chaufferies et/ou de réseaux de chaleur au bois initié ou accompagné par la CFT		nb	
51	Puissance totale (effective) des équipements en fonctionnement		MW	Equipements en fonctionnement à la date de l'évaluation

52	Nb total d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) à la transformation du bois local		nb	Ex : Plans d'approvisionnement territoriaux, contrats d'approvisionnement, mise en réseau / regroupement d'entreprises – technique, commercial...-
53	Nb total d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces actions d'accompagnement		nb	
54	Nb de projets d'équipement collectif (investissement matériel) visant à favoriser la valorisation du bois d'œuvre		nb	Ex : création de plateforme de stockage / tri des bois, de séchoir, l'aménagement de Zone d'activité dédiée aux entreprises de la filière bois (éco-pôle bois) ...
55	Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces équipements collectifs		nb	

Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition
56	Nb total d'actions d'accompagnement à la valorisation de produits forestiers non ligneux		nb	Non ligneux : tout ce qui concerne pas le bois (champignons, châtaignes, baies, liège, ...)
57	Nb total de projets de valorisation de produits forestiers non ligneux réalisés suite à ces actions		nb	

Amélioration de l'accueil et du tourisme en forêt
Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

Code indic.	Indicateurs de l'évaluation	dont indicateurs de résultats	Unité	Définition
58	Nb d'actions (investissement immatériel) visant à concilier le multi-usage et à améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt		nb	
59	Nb total de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	
60	Nb total de projets d'équipement réalisés (investissement matériel) pour améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt		nb	Ex : aires d'accueil, aménagement de parcours appropriés à différents modes de transport (vélo, cheval, roller, rando...), signalétique pour concilier les usages (exploitation, chasse, rando ...)
61	Linéaire total de forêt concerné par ces actions		km	
62	Nb total de propriétaires forestiers concernés par ces actions		nb	

Environnement

Ces indicateurs sont établis à partir du suivi des actions.

C o d e indic.	Indicateurs de l'évaluation	Unité	Définition
63	Nb total d'actions d'accompagnement (immatérielles) favorisant la mise en cohérence de la préservation d'espaces forestiers protégés sur le territoire de la CFT	nb	Les forêts ou les espaces naturels boisés protégés pour préserver l'environnement et la biodiversité correspondent aux surfaces en : - réserves biologiques (intégrales ou dirigées) - réserves naturelles (nationales ou régionales) - zones centrales de parcs nationaux - arrêté préfectoral de protection de biotope - sites Natura 2000 - Espaces naturels sensibles (ENS)
64	Nb total d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) favorisant la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces non protégés (sans statut de protection)	nb	L'animation ne comprend pas les actions de sensibilisation / formation.
65	Nb total de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers non protégés	nb	
66	Surface totale d'espaces forestiers concernés par ces actions	ha	
67	Nb total d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) visant à prendre en compte et à valoriser la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière	nb	Ex : Etude pour la connaissance de la biodiversité ordinaire, information et communication destinée au grand public aux scolaires..., acquisition de matériel d'exploitation limitant les impacts sur l'environnement, adaptation des pratiques d'exploitation ... L'animation ne comprend pas les actions de sensibilisation / formation.
68	Nb total de propriétaires forestiers concernés par ces actions	nb	

69	Nb total de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers protégés	nb	
70	Surface totale d'espaces forestiers concernés par ces actions	ha	
71	Nb total de propriétaires forestiers concernés par ces actions	nb	

LES INDICATEURS DE CONTEXTE

Ce tableau recense les indicateurs permettant de décrire le contexte forestier du territoire de la Charte. Ils devraient être mesurés :

- au moment du diagnostic (valeur t0). Si cela n'a pas été fait, l'évaluation peut être l'occasion de collecter ces indicateurs.
- à la fin de la mise en œuvre du plan d'action, pour apprécier l'impact des actions sur la situation forestière.

Ils doivent être saisis dans l'onglet « Indicateurs de contexte » du tableau de bord.

Contexte général				
Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
A	Surface totale de forêt	ha		ONF / CRPF
B	Surface de forêt publique domaniale	ha		ONF
C	Surface de forêt publique, hors domaniale	ha		ONF
D	Surface de forêt privée	ha		CRPF
E	Surface de feuillus	ha		ONF / CRPF
F	Surface de résineux	ha		ONF / CRPF
G	Surface de peuplements mixtes	ha		ONF / CRPF

Amélioration et dynamisation de la sylviculture				
Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
H	Surface de forêts privées dotées d'un document de gestion durable / surface totale de forêt privée	%	Document de gestion : Art L4 et L6 du code forestier. Seuls les documents de gestion durable en cours de validité doivent être pris en compte.	CRPF
I	Surface moyenne des propriétés privées forestières	ha		
J	Nb de propriétés < 4 ha dotée d'un document de gestion durable / nb total de propriétés < 4 ha	%	Inclut les PSG, dans le cas de regroupements	CRPF
K	Nb de propriétés de 4 à 10 ha dotée d'un document de gestion durable / nb total de propriétés entre 4 et 10 ha	%	Seuls les documents de gestion durable en cours de validité doivent être pris en compte.	CRPF
L	Nb de propriétés de 10 à 25 ha dotée d'un document de gestion durable / nb total de propriétés de 10 à 25 ha	%	Seuls les documents de gestion durable en cours de validité doivent être pris en compte.	CRPF
M	Nb de propriétés > 25 ha dotée d'un document de gestion durable / nb total de propriétés > 25 ha	%	Seuls les documents de gestion durable en cours de validité doivent être pris en compte.	CRPF
N	Surface de forêt publique dont la gestion durable est écocertifiée / surface totale de forêt publique	%	Ecocertification de la gestion durable des forêts : Art L13 du code forestier	ONF
O	Surface de forêt privée dont la gestion durable est écocertifiée / surface totale de forêt privée	%		CRPF
P	Nb de propriétaires forestiers publics engagés dans l'écocertification / nb total de propriétaires de forêt publique	%		PEFC
Q	Nb de propriétaire forestiers privés engagés dans l'écocertification / nb total de propriétaire forestiers privés	%		PEFC

R	Nb de Plans de Développement de Massif	nb		CRPF
S	Surface de forêt concernée par le(s) Plan(s) de Développement de Massif	ha		CRPF

Mobilisation du bois / desserte

Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
T	Volume total de bois sur pied estimé	m3		IFN, ONF
U	Volumes annuels de bois des forêts publiques vendu	m3	Bois vendus : Bois sorti de la forêt du territoire de la CFT	ONF
V	Volumes annuels de bois des forêts publiques vendus sous contrat d'approvisionnement pluriannuels	m3	Contrats d'approvisionnement pluriannuels : Art L134-7 et R134-15 du code forestier	ONF
W	Volumes annuels de bois des forêts privées vendus	m3		Coopératives, experts forest.
X	Volumes annuels de bois vendus écocertifiés	m3		Coopératives, experts forest.
Y	Linéaire de desserte forestière	km	La desserte forestière est l'ensemble du réseau interne au massif (hors réseau routier).	Desserte subv. : DDT Desserte non subv. : ONF, CRPF, coop et experts

Valorisation et transformation du bois

Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
Z	Nb d'entreprises de 1ère transformation	nb		CCI, CMA

AA	Nb d'entreprises de 2ème transformation	nb		CCI, CMA
AB	Nb de chaufferies bois et / ou de réseaux de chaleurs	nb		MO des chaufferies
AC	Nb de chaufferies bois et / ou de réseaux de chaleurs, dont le contrat d'exploitation favorise l'approvisionnement local	nb	L'approvisionnement local peut être favorisé par le cahier des charges, avec spécifications techniques (approvisionnement en plaquettes, distance d'approvisionnement)	MO des chaufferies
AD	Puissance totale des chaufferies bois et / ou des réseaux de chaleurs	MW		MO des chaufferies

Emplois

Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
AE	Nb d'emplois directs (salariés et non-salariés) de la filière forêt/bois et des filières connexes	nb		INSEE (cf liste codes APE en annexe du guide)
AF	Part de la filière dans l'emploi total	%		

Loisirs / tourisme

Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
AG	Estimation du nombre annuel de visiteurs en forêts	nb		Offices de tourisme, ONF
AH	Surface de forêts publiques faisant l'objet de lots de chasse rémunérés	ha		ONF
AI	Surface de forêts privées faisant l'objet de lots de chasse rémunérés	ha		CRPF

Aménagement du territoire / foncier				
Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
AJ	Surface de forêts publiques et privées classées en forêt de protection	ha	Forêt de protection : Art L411.1 du code forestier. Classement qui préserve les forêts utiles à la conservation des sols, la lutte contre l'érosion.., en interdisant les défrichements, extractions.. et qui a été étendu aux forêts proches des grandes agglomérations pour règlementer l'accueil du public et la circulation des véhicules	ONF / CRPF
AK	Surface d'espaces boisés classés	ha	Espaces boisés classés : Art L130-1 du code de l'urbanisme Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Il interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements....»	DREAL / Conseils généraux
AL	Nb de communes soumises à une réglementation des boisements	nb	Réglementation des boisements : Art L126-1 à 5 du code rural et de la pêche Les zones soumises à une réglementation des boisements sont définies par les conseils généraux pour favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables	Communes de la CFT, Conseil généra

Environnement / biodiversité				
Code indic.	Indicateurs de contexte concernant le territoire de la CFT	Unité	Précisions, textes de références	Source
AM	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés protégés en vue de la préservation de l'environnement et de la biodiversité	ha	Les forêts ou les espaces naturels boisés protégés en vue de la préservation de l'environnement et de la biodiversité correspondent aux zones : - en réserves biologiques (intégrales ou dirigées) ; - en réserves naturelles (nationales ou régionales) ; - en zones centrales de parcs nationaux ; - en arrêté préfectoral de protection de biotope ; - en sites Natura 2000. - en Espaces naturels sensibles (ENS)	DREAL
AN	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en réserves biologiques (intégrales ou dirigées)	ha	Réserves biologiques : Elles concernent des espaces publics forestiers et associés comportant des milieux ou des espèces remarquables, rares ou vulnérables. L'initiative du classement en réserve biologique appartient à l'ONF ou au propriétaire de la forêt dans le cas d'une réserve biologique forestière. - réserves biologique intégrales ou RBI : les exploitations forestières et les travaux y sont exclues ; - réserves biologique dirigées ou RBD : les interventions sylvicoles ou travaux spécifiques sont orientées uniquement dans un but de conservation des habitats et des espèces ayant motivé la création de la réserve.	ONF
AO	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en réserves naturelles (nationales ou régionales)	ha	Réserves naturelles : Art L332.1 et suivants du code de l'environnement	DREAL
AP	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en zones centrales de parcs nationaux	ha	Zones centrales de parcs nationaux : Art L331-4 du code de l'environnement	DREAL

AQ	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en arrêté préfectoral de protection de biotope	ha	Arrêté préfectoral de protection de biotope : pris par les préfets pour favoriser la conservation des biotopes utiles à une espèce protégée, avec des mesures visant à interdire ou encadrer les activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre du biotope.	DREAL
AR	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en sites Natura 2000	ha	Sites Natura 2000 : Art L 414-1 à 7 du code de l'environnement. Zones proposées ou désignées au titre des directives oiseaux «zone de protection spéciale» et habitats «sites d'intérêt communautaire».	DREAL
AS	Nb de propriétaires forestiers signataires d'une charte Natura 2000	nb	Charte Natura 2000 : Art L414-3 du code de l'environnement	DREAL
AT	Nb de contrats Natura 2000 forestiers	nb	Contrat Natura 2000 : Art L414-3 du code de l'environnement	O N F , DREAL
	Surface de forêts ou d'espaces naturels boisés en sites inscrits ou classés	ha	Articles L341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL

ÉLÉMENTS POUR CALCULER LES INDICATEURS « EMPLOIS » (INDICATEUR DE CONTEXTE)

Ce tableau liste les codes APE à retenir pour calculer les indicateurs « emplois », dans l'onglet « Indicateurs de contexte » du tableau de bord.

Ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale. Cette liste de codes a été établie par l'INSEE Languedoc-Roussillon, en lien avec la Région, l'Etat et les professionnels de la forêt et du bois, dans le cadre de la préparation du programme « AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon »
82	02	SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE
83		
84	02.1	Sylviculture et autres activités forestières
85	02.10	Sylviculture et autres activités forestières
86	02.10Z	Sylviculture et autres activités forestières
87		
88	02.2	Exploitation forestière

89	02.20	Exploitation forestière
90	02.20Z	Exploitation forestière
91		
92	02.3	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
93	02.30	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
94	02.30Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
95		
96	02.4	Services de soutien à l'exploitation forestière
97	02.40	Services de soutien à l'exploitation forestière
98	02.40Z	Services de soutien à l'exploitation forestière
350	16	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS ET EN LIÈGE, À L'EXCEPTION DES MEUBLES ; FABRICATION D'ARTICLES EN VANNERIE ET SPARTERIE
351		
352	16.1	Sciage et rabotage du bois
353	16.10	Sciage et rabotage du bois
354	16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
355	16.10B	Imprégnation du bois
356		
357	16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
358	16.21	Fabrication de placage et de panneaux de bois
359	16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois
360	16.22	Fabrication de parquets assemblés
361	16.22Z	Fabrication de parquets assemblés
362	16.23	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
363	16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
364	16.24	Fabrication d'emballages en bois
365	16.24Z	Fabrication d'emballages en bois
366	16.29	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
367	16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
368		
369	17	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON
370		
371	17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
372	17.11	Fabrication de pâte à papier
373	17.11Z	Fabrication de pâte à papier
374	17.12	Fabrication de papier et de carton
375	17.12Z	Fabrication de papier et de carton
376		

377	17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
378	17.21	Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton
379	17.21A	Fabrication de carton ondulé
380	17.21B	Fabrication de cartonnages
381	17.21C	Fabrication d'emballages en papier
382	17.22	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
383	17.22Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
384	17.23	Fabrication d'articles de papeterie
385	17.23Z	Fabrication d'articles de papeterie
386	17.24	Fabrication de papiers peints
387	17.24Z	Fabrication de papiers peints
388	17.29	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
389	17.29Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
831		
832	31	FABRICATION DE MEUBLES
833		
834	31.0	Fabrication de meubles
835	31.01	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
836	31.01Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
837	31.02	Fabrication de meubles de cuisine
838	31.02Z	Fabrication de meubles de cuisine
839	31.03	Fabrication de matelas
840	31.03Z	Fabrication de matelas
841	31.09	Fabrication d'autres meubles
842	31.09A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
843	31.09B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement

ANNEXE 4 EXEMPLE DE GUIDE D'ENTRETIEN

Des entretiens devraient être réalisés auprès des différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la CFT :

- Les acteurs de la CFT : équipe d'animation, membres des instances de pilotage et de suivi ;
 - L'Etat et ses représentants : Ministère, FNCOFOR, services de l'Etat concernés ;
 - Les partenaires techniques et financiers (ONF, ...) ;
 - Les propriétaires et leurs représentants : publics, privés, et leurs syndicats,
 - Les entreprises et leurs représentants : ETF, coopératives, syndicats, ...
- Une première trame des questions est proposée ci-dessous ; elle doit être adaptée à chaque type d'acteur.

Trame générale, à adapter en fonction du type d'acteur

PERTINENCE

- Le projet est-il en adéquation avec les enjeux forestiers du territoire ?
- Les objectifs de la charte traduisent-ils l'enjeu de multifonctionnalité ?

Quel a été le processus de conception de cette charte, y avez-vous été associé ? Comment les objectifs ont-ils été définis, à partir de quels éléments ? Ont-ils donné lieu à des arbitrages ?

Comment pourriez-vous caractériser la situation forestière de ce territoire ? Quels sont de votre point de vue les grands enjeux ?

Dans quelle mesure considérez-vous que la charte (dans sa définition) y apporte une réponse (pour chacun des enjeux identifiés) ? Quels besoins vous semblent particulièrement bien traités, lesquels ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans la CFT ?

Notamment, la charte vous semble-t-elle répondre de façon satisfaisante à l'enjeu de multifonctionnalité ?

COHÉRENCE INTERNE

- Les moyens sont-ils en adéquation avec les objectifs prioritaires de la charte ?

Les moyens d'animation consacrés aux différents objectifs de la charte vous semblent-ils globalement adaptés aux objectifs de la charte ?

Ces moyens vous semblent-ils bien répartis sur les différents objectifs de la charte ?

COHÉRENCE EXTERNE

- Les objectifs de la CFT sont-ils cohérents avec la politique / le projet de développement du territoire ? (territoire à préciser : Pays, PNR, LEADER, PER, politique départementale et régionale, PCT, ...)

(Représentant de la CFT)

De quelle façon avez-vous pris en compte le projet (du Pays, du PNR, etc) au moment de la conception de la CFT ?

Dans quelle mesure les actions menées par (le Pays, le PNR, etc) sont-elles complémentaires avec la CFT ?

Certaines interventions (du Pays, du PNR, etc) viennent-elles renforcer vos propres actions ?

A l'inverse, pensez-vous que certaines interventions (du Pays, du PNR, etc) peuvent entraver vos propres actions ?

(Représentant de la politique concernée)

Dans quelle mesure les actions menées par la CFT sont-elles complémentaires avec votre programme ?

Certaines interventions de la CFT viennent-elles renforcer vos propres actions ?

A l'inverse, pensez-vous que certaines interventions de la CFT peuvent entraver vos propres actions ?

EFFECTIVITÉ (RÉALISATIONS)

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- D'autres actions que celles prévues ont-elles émergé ?

A partir de la liste des actions et de leur avancement, rechercher des explications, un point de vue sur cet avancement

Comment jugez-vous les résultats de la CFT en termes d'actions entreprises ?

Aurait-on pu en mener davantage ? Si oui, pour quelles raisons cela n'a pas été fait ?

EFFICACITÉ DE LA CHARTE

- La CFT a-t-elle permis de construire une nouvelle gouvernance : impliquer tous les acteurs (environnementaux, économiques, ...) ? Notamment, a-t-elle permis de mieux intéresser les élus à la forêt et à sa valorisation ?

Etes-vous associé à l'une des instances de gouvernance de la CFT ?

Que pensez-vous de la composition de ces instances, les différentes parties prenantes sont-elles représentées ? Sont-elles également impliquées ? Notamment, quelle est l'implication des élus ?

Constatez-vous un intérêt plus grand des élus pour la forêt et sa valorisation depuis que la CFT a été mise en place ?

- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à mobiliser le bois à son optimum ?
- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à impliquer plus de forestiers dans la gestion forestière ?
- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à la compétitivité et l'innovation des filières bois du territoire (bois- énergie, bois- construction, ...) et autres produits de la forêt (aromatique, médicinale, alimentaire, ...) ?
- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à la conversion énergétique des territoires (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables), dans le respect des normes de qualité en vigueur ?

Comment jugez-vous les résultats de la CFT en matière de :

- o Mobilisation du bois ?
- o Implication des forestiers dans la gestion forestière ?
- o ...

- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à traduire sur le terrain l'objectif de multifonctionnalité, et notamment la combinaison « produire plus et préserver mieux la biodiversité », tout en accueillant ?

Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué au maintien, à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité (diversité génétique des essences plantées, maintien/amélioration de sites sensibles (Natura 2000, zones à risques naturels), protection d'espèces/variétés végétales et animales vulnérables non commerciales, ...) ?

Globalement, dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à l'encouragement des fonctions productives de la forêt, tout en préservant la biodiversité ?

Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué au renforcement de l'attractivité touristique des espaces boisés ?

CONCLUSION

Quelles sont, selon-vous, les principales réussites de cette CFT ?

Et ses principaux points faibles ?

Quelles sont vos suggestions pour l'avenir ? (les principales améliorations qu'il vous semblerait important d'apporter ?)



Réseau national des CFT
Fédération nationale des Communes forestières
Institut de formation forestière communale

13 rue du général Bertrand
75007 PARIS

tél : 01 45 67 47 98

mail : cft@fncofor.fr

(ce guide est disponible sur ce site) <http://cft.fncofor.fr>

Octobre 2011